

Le prélèvement de l'ADN : un viol d'Etat

« **Aimer, c'est agir** » les derniers mots écrits par Victor Hugo le 19 mai 1885 ; il meurt le 22 mai.

« **Penser, c'est dire non** » Alain, repris par Paul Nizan et Albert Camus.

L'article 66 du Titre VIII de la Constitution de la 5^e République stipule :

« Nul ne peut être arbitrairement détenu.

L'autorité judiciaire, gardienne de la liberté individuelle, assure le respect de ce principe dans les conditions prévues par la loi. »

Sous la 5^e République, comme sous les dix-sept régimes auxquels elle succède depuis 1789, la loi varie selon l'humeur et le bon vouloir régalien des nantis et de leurs domestiques. La justice, du moins l'institution qui est censée la rendre, est une institution de classe. Quiconque n'en fait pas partie ne peut jamais être innocent. Il fut même un temps sinistre où le seul fait de naître valait condamnation à mort et où le pays qui se targue d'être la patrie des droits de l'homme s'érigea en Etat milicien abattant qui lui plaisait au coin d'un bois.

Casamayor, un des plus grands magistrats français du 20^e siècle écrivait : « C'est une redoutable imposture que de donner le nom d'une vertu (justice) à un service public. » En effet s'il existe un pouvoir exécutif et un pouvoir législatif, il n'existe pas de pouvoir judiciaire, mais une simple « autorité judiciaire ». D'ailleurs dans de nombreux arrêts, la Cour Européenne des Droits de l'homme, présidée par un Français, a précisé que les procureurs ne pouvaient pas être considérés comme des magistrats, car ils dépendent du pouvoir exécutif. Comme nous sommes encore loin des analyses de Montesquieu et de Tocqueville sur la nécessité de la séparation des trois pouvoirs !

En 1944, est découverte l'ADN en tant que molécule de l'hérédité. On sait depuis que l'information héréditaire est portée par les gènes situés sur les chromosomes, dans le noyau des cellules.

En 1998 est créé un fichier national automatisé des empreintes génétiques afin d'y répertorier les auteurs de crimes sexuels sur mineurs de moins de 15 ans. Mais au pays des fichiers, je pense au fameux fichier des juifs établi par René Bousquet, pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? Voilà qu'on étend à presque toutes les infractions le motif de prélèvement de l'ADN. Puis en 2003, sous couvert d'assurer la sécurité intérieure, la loi englobe les auteurs d'infractions légères, et même plus encore, les simples suspects qui devraient être pourtant considérés comme bénéficiant de la présomption d'innocence.

À ce jour Lisandru Plasenzotti est détenu depuis plus de deux mois sans qu'il sache exactement de quoi on l'accuse. Ou plutôt sans qu'on dise franchement de quoi on l'accuse. Et pourtant ce serait si simple si, comme on nous rebat les oreilles, la France était un Etat de droit.

Lisandru est retenu pour avoir fait valoir ses droits sur deux points très précis, mais inviolables pour les procureurs et les juges. Il a gardé le silence. Il a refusé le prélèvement de son ADN. Ce que fait Lisandru est, comme l'avait proclamé Anatole France après la publication de « J'accuse », un moment de la conscience humaine. Au-delà du cas particulier, cela concerne l'humanité à laquelle nous appartenons et qui se bat contre le non droit.

Si faire valoir ses droits est un crime, alors je suis aussi un futur criminel. Car je garderai le silence. Je refuserai de donner mon ADN. Et à chacun de savoir si, pour défendre ses droits et sa dignité humaine, il garde le silence et s'il refuse le prélèvement de son ADN.

L'acide désoxyribonucléique, ou ADN, est une molécule, présente dans toutes les cellules vivantes, qui renferme l'ensemble des informations nécessaires au développement et au fonctionnement d'un organisme. C'est aussi le support de l'hérédité car il est transmis lors de la reproduction, de manière intégrale ou non. Il porte donc l'information génétique et constitue le génome des êtres vivants.

Dès qu'on parle de gènes, de génomes, de génétique, d'hérédité, le fichage des bébés, etc., cela sent mauvais, c'est la bête immonde qui est en train de se réveiller. Est-il plus tard que nous ne pensons ? Je lance le cri angoissé d'Aristote à ses derniers instants : « Ô mes amis... y a-t-il encore des amis ? »

Il faut absolument s'opposer à tout fichage. Car tout fichage prépare des jours de malheur. L'Etat a pour lui tout le temps et tous les moyens. Si nous restons les bras croisés, en mettant notre conscience en veilleuse, il sera trop tard le jour venu. Le jour, l'heure, la minute, la seconde, où chacun d'entre nous sera repéré, comme aujourd'hui avec le télé-report on relève la consommation d'électricité à distance. 1984 de George Orwell est dépassé. Relisez son livre *La ferme des animaux* et vous saurez alors par qui nous sommes gouvernés. Par qui nous sommes soumis, tondus, désorientés, isolés. Je ne vous parle pas du futur. Je vous parle maintenant de maintenant. Le prélèvement d'ADN est un viol. Un viol de la personne humaine dont l'intégrité est ainsi profanée. L'intégrité de ses ascendants comme de ses descendants. La personne humaine est sacrée, c'est-à-dire qu'elle doit rester inattingible. C'est pour cela que les régimes totalitaires ne se contentent pas de détruire un homme, ils veulent détruire mille fois l'homme en chaque homme.

Comme le manifesta Eschyle, père de la tragédie, le droit peut quelque fois n'être que d'un seul côté, lorsque l'*hubris*, la démesure, l'injustice s'empare de celui qui est chargé d'appliquer la loi et s'en sert pour se venger de celui qui fait valoir son droit.

À Lisandru li vogliu di quant'e socu cuntenti di sapè ch'eddu hè divintatu un omu degnu, un ziteddu di u nosciu Locu è di u nosciu Pòpulu. À tutta a so ghjenti, a mamma, u babbu Ghjuvan Santu chì pati a fami chì sò stamani quattordici ghjorna, à a suredda, à u frateddu, à i so maiò è tutti i so parenti è amichi. Quantu parsoni scunnisciuti sò vinuti, certi tùmichi tùmichi, à palisà a so sulidarità umana, à scriva nant'à u quaternu aquattrittatu calchì paroli d'amicizia, di fratiddanza, via, d'umanità.

T'ani purtatu acqua, liquidi dolci, carezzi di ciucci, o Ghjuvan Sà. Ma a to seti, a seti di Lisandru, a seti di tutti noialtri, hè una seti chì ùn si trova micca in un tribunali, hè una seti chì nisun mari pudaristi stancià, chì nisun soli pudaristi illuminà, hè a seti a più antica di l'omu nant'à sta terra, di stu mondu, di i millai di sèculi scaduti. Una seti chì nisun diu mai pudarà culmà. Hè a faccenda di l'omu vitturiosu di sè stessu cù a so ghjenti. Hè a seti di ghjustizia. Ghjustizia nata da u ghjustu vinutu da a Grecia antica, terra di u pinsamentu. Ghjustizia chì hè stantu di l'omu degnu in u so locu dendu capu à a so roba, à i so orta. S'e fussi profeta diciaristi chì, ciò chì sarà dumani, or fèmulu oghji insemu.

O Lisà ed o Ghjuvan Sà, chè vo sàppiiti chì aveti fattu, insemu, una mossa tamanta. Una mossa di pòpulu à prò di u cumunu. Ed hè vera chì semu Locu di cumunu è semu Pòpulu d'umani malgradu tanti pèssimi vicendi. À chì a dura a vinci, ramenta l'antica voci vinuta da i sèculi scorsi, voci colma à suchju di sudori è di sangui. Sudori di u stantu umanu. Sangui di i parsoni vivi. Semu à pòpulu è à cumunu à prò di a ghjustizia.

RINATU COTI
5. IX. 2011